

Commentaire du Psaume 118

(d'après l'édition de Marc Milhau, SC 344-347)

I. Eléments d'introduction

1. Situation

Le commentaire est à dater "après l'exil", soit entre 364 et 367. Hilaire est le premier auteur latin à entreprendre un commentaire complet du Ps 118. Après lui, s'y intéresseront Ambroise et Augustin. Il s'inspire du Commentaire d'Origène (perdu), le traduit parfois (moins littéralement qu'Ambroise), l'allège, le complète, s'y réfère avec une grande liberté, l'adapte aux besoins de ses lecteurs ou auditeurs. Il est donc original, et nullement servile.

2. Méthode du Commentaire

Elle est tout à fait conforme à celle adoptée par Origène, d'après "La chaîne palestinienne sur le Ps 118" (voir SC 189-190).

Le Psaume contient 176 versets, répartis en 22 strophes de 8 versets. Chaque lettre de l'alphabet hébreu constitue successivement l'initiale de 8 versets. Après un *prooimion*, rappelant sans doute celui d'Origène, Hilaire répartit son Commentaire en 22 parties, correspondant aux 22 lettres de l'alphabet hébreu. Ambroise donnera, lui, une interprétation symbolique de chaque lettre; Hilaire ne le fera pas.

La division par lettre a une signification clairement exprimée dans l'Argument 1 du Prologue:

"Devant contenir la connaissance de la vérité en vue d'instruire l'ignorance humaine, (le Psaume 118) offre un ordre (*ordo*) dans l'enseignement qui s'appuie sur les bases élémentaires mêmes de l'écriture. En effet, chaque lettre, dans l'ordre des lettres hébraïques, est mise en tête de huit versets chaque fois... La raison...fut la suivante: comme les petits qui pour apprendre la lecture commencent par apprendre les lettres, de même l'ignorance humaine devait être formée à la morale, à la discipline, à la connaissance de Dieu par la répétition de chaque lettre, huit fois, comme si elle apprenait les bases de l'enseignement élémentaire" (Arg. 1).

- Ordre et raison (*ordo et ratio*): ils sont étroitement associés (cf. C 344, p.22), plus encore que dans le Commentaire/Mt, qui date d'avant l'exil. "L'ordre d'intelligibilité du verset 1 est aussi celui des suivants" (3, 7).

- Progression: il y a aussi, remarque Hilaire, une "progression" (*proficior*) dans le déroulement des versets; Lettre 16, 7 (v. 122): "le Prophète progresse dans son espérance et parvient maintenant à un degré de plus dans sa prière"... Toute la conduite du Prophète obéit à un *ordo*: lettre 19, 3 (v. 146): "Quel ordre plein de modération le Prophète a tenu!" (cf. Lettre 22, 1). L'ordre des versets se conforme à celui de la vie morale, et Hilaire commente les versets d'une lettre non pas séparément mais suivant leur "progression" (cf. vv. 105-106, Lettre 14, 8.13).
- Ordre des expressions: Hilaire insiste sur "l'ordre des expressions" (cf. 1, 1). L'ordre des versets, en chaque lettre, est un "ordre d'enseignement" (*ordo doctrinae*: cf. 2, 7.11).
- Méthode de commentaire des versets: il conviendra d'être attentif aux **mots** (valeur, propriété), aux **propositions** (à leur ordre), aux **difficultés** (intelligibilité du verset). Ce qui primera, c'est - comme cela est rappelé dans l'*Instructio Psalmorum* n°5 - que "Il n'y a pas de doute: on doit interpréter ce qui est dit dans les psaumes d'après la prédication évangélique". Cela se fera par une mise en rapport des textes de l'A.T. avec ceux du N.T. La finalité n'est autre que **l'instruction du lecteur**.

3. L'enseignement du Psaume 118

Dans le Psaume, le Prophète a voulu, selon Hilaire, présenter "la connaissance de la vérité en vue d'instruire l'ignorance humaine" (Exorde 1). Le Psaume ne contient rien d'autre, en effet, "qu'un enseignement de vie pour l'homme, destiné à nous former...à la connaissance de Dieu" (9, 1).

Obéissance à Dieu et connaissance de Dieu sont les deux thèmes principaux de la réflexion de l'exégète, sur ce Psaume qui vise à "former l'homme parfait" (13, 1) pour "le porter à l'accomplissement selon la doctrine évangélique" (*Instr. Psalm.* n°14).

- "Nature humaine" (*Natura humana*) :

La fin de l'homme c'est de "connaître et de vénérer Celui qui est l'auteur et le père de si grands bienfaits pour lui" (10, 1; cf. Lactance, *Inst. Div.* 7, 6, 1; Cicéron, *De nat. deorum* 2, 153). Mais l'homme pourrait-il entrer dans l'émerveillement s'il n'a acquis la "connaissance"? Hilaire fait le lien entre admiration et connaissance. L'admiration (ou l'émerveillement, vertu principale du philosophe selon Aristote) est dépendante de la connaissance.

L'homme est défini en 10, 6: "Un être vivant participant à la raison" (au *Logos* ou *Ratio*). Il porte en lui une nature intérieure et une nature extérieure (*duplex natura*; voir Lettre 10) a Lettre 10 (*Iod*) est révélatrice de l'anthropologie d'Hilaire, dépendante pour une part de celle de Tertullien et d'Origène. Le rapport entre l'âme et le corps sont analysés en 10, 8. La création "à l'image et à la ressemblance" est fondamentale. L'homme vit un affrontement entre la chair et l'esprit (S. Paul, Rm 7 et 8 est sollicité). La destinée de l'homme est divine: il est créé pour être glorifié, comme le Christ et avec lui, et en lui.

- "Homme parfait" (*Perfectus uir*):

Du "vieil homme" (10, 3; 16, 1) doit lâcher prise peu à peu pour laisser place à l'homme neuf, "l'homme nouveau", dont la capacité de décision pour poser des actes libres est renouvelée par l'Esprit-Saint (voir 15, 6).

L'homme nouveau: il suit la voie de Dieu, dans la spontanéité de l'Esprit (4, 3.9). Voie et Loi vont ensemble, dans la mesure où la Loi devient celle de l'Esprit, et toute intérieure (cf. 1, 2). Il est vrai que la Loi tient une place considérable dans le "Commentaire". Hilaire, après Origène, en établit les diverses formes: Loi, commandements, préceptes, jugement, témoignage...(cf. 11, 6):

"Dans la Loi se dessine l'image de la vérité, comme un corps est représenté par son ombre" (1, 11).

Hilaire prend soin de souligner la supériorité de l'obéissance volontaire inspirée par l'amour sur la soumission par crainte (6, 11; 13, 2; 21, 4; 7, 5-6; 8, 15). La loi permet l'apprentissage des vertus et fait échapper aux vices (7, 6; 17, 1). De plus, dans la Loi se trouve une garantie contre l'hérésie (12, 10-11). Mais le Christ est le seul guide sur le sentier de la vie nouvelle (8, 16). Le rôle de la volonté de l'homme est capital, puisque l'adhésion à Dieu ou le refus de Dieu dépendent d'elle.

La première condition pour entrer dans la "voie de la vérité" est une conduite morale éprouvée par la pratique de la vertu ou **probité** (1, 1). L'adhésion de volonté et la pureté de cœur sont la porte d'accès à la vie nouvelle.

- "Connaissance de la vérité" (*Cognitio ueritatis*):

- Place de la *scientia*: elle est le complément nécessaire de la sagesse (Exorde 4).

- Objet de la *scientia*: la parole, Dieu et le Christ.

- Conditions d'acquisition de la "science"- connaissance: une conduite morale éprouvée, la foi, la Loi qui permet de se "former à la science de Dieu" (cf. 13, 10-12), la nécessité de l'action de la grâce divine qui seule peut faire se rencontrer volonté libre et miséricorde divine.

4. Quelle dette Hilaire a-t-il contractée envers Origène?

Si l'on en croit Jérôme (cf. *De uir. ill.* 100; Ep. 82, 7), Hilaire aurait "amputé" l'oeuvre de son modèle (Origène) d'éléments "nuisibles", pour ne garder que les éléments "utiles" ou en "ajouter" de personnels. Comment vérifier l'acribie de ce jugement orienté? Nous n'avons d'autre recours que les scholies origéniennes sur le Ps. 118 recueillis par la "Chaîne Palestinienne" (voir SC 189-190). Là peuvent se vérifier les limites de la dépendance d'Hilaire envers l'Alexandrin.

Bilan:

- Hilaire emprunte à Origène sa méthode de commentaire: à l'intérieur de chaque lettre, le commentaire se fait cursivement de verset à verset, en mettant en relief "l'enchaînement logique des paroles de David". Origène insiste sur la *taxis* des versets 1 et 2, par exemple, comme Hilaire en remarque l'*ordo dictorum* (ordre des mots et leur agencement).

- Le sens général, donné par Hilaire en Arg.1, se trouve déjà indiqué par Origène: l'homme atteint sa perfection s'il commence par mener une vie morale irréprochable, condition nécessaire pour avoir accès à la parfaite connaissance. La sagesse ne s'atteint que par la probité et le don de Dieu.
- L'anthropologie d'Hilaire rejoint celle d'Origène en plusieurs points: v. 73 (Lettre 10, 7-9; voir en // M. Harl, Ch. Palest. "Strophe 10", SC 189, pp. 305-315; SC 190, p. 645-652); en particulier le fait que les Mains de Dieu ont à la fois "créé" l'homme (*époïèsan*) et "façonné" (*éplasan*) l'homme. D'autre part, Hilaire, comme Origène, distingue entre "**I'Image**" (terme réservé au Fils Unique Engendré et Verbe fait chair), et la création de l'homme "**à l'image**".
- La notion de Loi, commentée par Hilaire se reçoit en partie d'Origène, comme le montre le tableau comparatif ci-après (cf. 1, 4-7 et Ch. palest. SC 189, pp. 191-193):

"Heureux ceux qui scrutent ses témoignages et le cherchent de tout coeur" (Ps 118, 2)

<u>Origène</u> (Chaîne Palest./Ps 118)	<u>Hilaire</u> (Com./Ps 118)
<p>"Si autre chose est la loi, autre chose le commandement, autre chose la décision, autre chose le jugement, autre chose le témoignage, il est nécessaire de demander à Dieu la grâce de comprendre ces mots dans le sens qu'a voulu leur donner Celui qui les a édictés et proclamés.</p> <p>Qu'est-ce donc que la loi? L'écriture dit qu'elle est 'l'ombre des biens à venir' (Héb 10, 1)...</p> <p>Et une fois qu'il a nommé la 'loi', l'Apôtre l'interprète et l'explique, en ne s'en tenant pas à la lettre: 'Dans la loi, il est écrit: Tu ne muselleras pas le bœuf qui foule le grain. Est-ce que Dieu se soucierait des bœufs? Ou bien est-ce à cause de nous? C'est à cause de nous que cela est écrit' (1 Co 9, 9-10; cf. Dt 25, 4); et de nouveau il est dit: 'Vous qui lisez la loi, vous ne comprenez pas la loi. Il est écrit, en effet, qu'Abraham eut deux fils, l'un de la servante, l'autre de la femme libre, à cause de la promesse' (Ga 4, 21-23). Et comme il est question de 'loi' il ajoute: 'Et <u>cela est allégorique</u>' (Ga 4, 24).</p> <p>Eh bien donc, dans les textes des Écritures sacrées,</p>	<p>"Si autre chose est la loi, autre chose le précepte, autre chose le jugement, autre chose la règle de justice, autre chose le témoignage, il est nécessaire de demander à Celui qui les a établis et fondés, la grâce et la faveur de leur intelligence. Tout cet ensemble est appelé du terme général de 'loi'. Mais il y a en lui quelque chose de particulier auquel revient en propre le nom de 'loi'.</p> <p>Qu'est-ce donc que la loi? C'est, comme le dit l'Apôtre, 'l'ombre des biens à venir' (Héb 10, 1); or, à propos du reste, il n'est nulle part écrit que 'la règle de justice', les 'témoignages' ou les 'commandements' soient 'l'ombre des biens à venir'; mais la 'loi' seule a cette propriété, comme l'Apôtre l'enseigne en plusieurs endroits, qu'elle ne doit pas être commentée d'après son sens littéral, mais que, en vertu de l'enseignement spirituel, elle doit être reconnue comme 'l'ombre des biens à venir'. L'Apôtre dit en effet: 'Tu ne muselleras pas ... (cf. 1 Co 9, 9-10; puis fait suite l'autre citation de Paul en Ga 4, 21-23).</p> <p>Et parce que la 'loi' est 'l'ombre des biens à venir', il ajoute: '<u>Ce sont là des allégories</u>; elles représentent en effet les deux Testaments' (Ga 4, 24).</p>

<u>Origène</u> (Chaîne Palest./Ps 118)	<u>Hilaire</u> (Com./Ps 118)
les passages qui ont besoin d'explication pour apparaître comme spirituels sont 'la loi'; ceux, au contraire, qui d'eux-mêmes sont clairs, ceux auxquels il ne faut rien changer, qu'il faut observer comme évident et utiles, ceux-là ne sont pas 'la loi', mais les 'commandements'...	Donc, tout ce qui contiendra 'l'ombre' des enseignements spirituels doit être appelé 'loi' parce que 'la loi est spirituelle' (Rm 7, 14) et qu'elle est 'l'ombre des biens à venir'...

On aura remarqué qu'Hilaire reprend les mêmes citations qu'Origène, hormis la citation de conclusion (Rm 7, 14). Le raisonnement est fort semblable de l'un à l'autre. Une différence cependant: la conclusion d'Hilaire est plus claire et plus ramassée que celle d'Origène qui va repartir dans d'autres considérations, non reprises par Hilaire. Nous touchons là du doigt le génie inventif d'Hilaire, et la liberté du commentaire par rapport à ses sources.

- Pour l'un comme pour l'autre, la véritable observance de la 'loi' ne sera effectivement réalisée que lorsque "le Prophète se déterminera à mener la vie véritable, c'est à dire 'la vie cachée avec le Christ en Dieu' (Col 3, 3). Méritent à ce propos d'être comparés: Origène, Ch. palest. SC 189, p. 214 et Hilaire, Com./Ps 118, 3, 3 et 10, 15.
- Enfin, pour nos deux auteurs, "la faiblesse de la nature corporelle de l'homme" a un extrême "besoin des miséricordes de Dieu" (Ch. palest. p. 312; Hilaire 10, 15).

Conclusion:

Alors qu'Origène abonde en distinctions et classifications, Hilaire ne les reprend pas; il est plus concis. Ambroise, par contre, suivra plus littéralement Origène tout en restant personnel dans son expression. Par exemple, Hilaire ne reprendra pas les passages d'Origène contenant des allusions à la philosophie grecque.

La dépendance d'Hilaire vis à vis d'Origène n'en est pas moins évidente. Ainsi, ce "Commentaire sur le Ps 118" de l'évêque de Poitiers, est un précieux jalon pour restituer dans les grandes lignes, le fond du Commentaire de l'Alexandrin, hélas perdu, par recoupement et en association avec les autres Commentaires sur le même Psaume, ceux de Jérôme et surtout d'Ambroise.

Pour une perception plus approfondie de la richesse du contenu du Commentaire d'Hilaire, nous proposons, après une lecture attentive des cinq "Arguments" de l'Exorde initial, un parcours de la Lettre 1 (versets 1 à 8; SC 344, pp. 101 à 125). Puis une étude de la partie plus "anthropologique" du Commentaire: celle de la Lettre 10 ("Tes Mains m'ont fait et m'ont préparé"....; versets 1-18).

Enfin, une lecture de l'exposé sur la Lettre 22, qui clôt le Commentaire en atteignant le sommet de la "progression" envisagée dès le début. Cela confirmera cet adage tellement origénien, appliqué très précisément à la Christologie d'Origène, mais qui trouve ici une vérification de la justesse du "principe": "Ce qui vaut de la fin doit aussi déterminer déjà le commencement"...

"Que ma prière s'approche de ton regard, Seigneur"(v. 169) ...et la suite

1- "Le Psaume prend fin, comme le veut l'alphabet. En effet, ayant évoqué toutes les qualités propres au saint en suivant l'ordre (*ordo*) de l'alphabet hébraïque, le Prophète demande maintenant que sa prière soit très proche de Dieu...'**Selon ta parole, donne-moi la compréhension**' (*Da mihi intellectum*). Nombreuses sont les prières que tout au long du Psaume il a adressé au Seigneur. Mais, comme les paroles de Dieu ont porté en elles la plus grande obscurité en raison des mystères des réalités célestes, il demande, ici particulièrement, à être digne de la compréhension de cette parole de Dieu...

5- ...Il a montré quelle était la fin des commandements du Seigneur, en disant: '**J'ai désiré ton salut, Seigneur, et ta loi est l'objet de mon application**' (v. 174). Il est tout tendu vers la venue de Jésus sauveur, et il aspire d'un désir impatient à ce que les Apôtres ont eu le privilège et le bonheur de voir, en indiquant cependant que ce qu'il fait sous la Loi est une préparation de l'espérance à venir...

6- ...Son application est toujours tournée vers la "loi de Dieu".

7- Et pour mettre un terme digne de la révélation de l'Evangile, il a conclu par ces mots: '**J'ai erré comme une brebis perdue; donne la vie à ton serviteur, parce que je n'ai pas oublié tes commandements**'. Il a hâte d'être ramené sur les 'épaules' de son Pasteur, comme 'la brebis égarée' et perdue, pour que son accueil dans le ciel par son sauveur, Pasteur éternel, donne des 'joies' éternelles aux anges (cf. Lc 15, 10). 'En effet, le fils de l'homme est venu sauver ce qui était perdu' (Mt 18, 11), lui qui fut envoyé vers les brebis perdues de la 'Maison d'Israël' (Mt 15, 24), notre Seigneur Jésus Christ, qui est béni dans les siècles des siècles. Amen".

"Ce qui vaut de la fin" (l'espérance en Jésus Sauveur de l'homme) "doit aussi déterminer déjà le commencement", à savoir la quête de "la connaissance de la vérité en vue d'instruire l'ignorance humaine" (Arg. 1), cette quête qui traverse tout le Psaume et qui s'exprime dans l'observance de la 'loi' entendue comme "probité" ou docilité à l'Esprit-Saint, puisque "la 'loi' est spirituelle" (Rm 7, 14). Connaissance de la vérité, connaître Jésus, le Christ, "le Sauveur de l'homme", devenu pour nous "Sagesse, Justice, Sanctification, Rédemption-Délivrance" (1 Co 1, 30). "Venant de Dieu", le don de la science-connaissance (*scientia*) fait suite à celui de la sagesse parce que, dit encore Hilaire, "**la pratique de la sagesse** (la marche à la suite du Christ, humble et innocence) voit son accomplissement dans **la pratique de la science**" (mise en application de la connaissance de Jésus Christ qui provoque aux œuvres de charité et les exige; cf. Arg. 4). Connaissance de Jésus Christ "ce Messie crucifié" (1 Co 2, 2), Verbe fait chair (Jn 1, 14), Fils de Dieu se faisant fils de

l'homme afin que l'homme devienne "homme parfait" (*perfectus uir*), fils de Dieu, homme ayant été "sauvé" et "participant alors à la gloire du Fils éternel".

+

Annexe:

Analyse du commentaire de la Lettre 10, 1-18 (Iod, vv. 73-80)

IOD

"Tes Mains m'ont fait et m'ont préparé", et la suite...

1. Émerveillement du prophète (le psalmiste) devant la magnificence de l'être de l'homme: "Il tire profit de tout ce qui le constitue", doté de raison, capable d'intelligence, de jugement, et de sentiments. Son "profit", c'est de "connaître et de vénérer Celui qui est l'auteur et le père de si grand bienfaits pour lui" (l'homme).
2. Hilaire s'émerveille donc de ce qu'est l'homme, à partir de Pr 20, 6: "Un homme est une grande chose et un homme plein de miséricorde a du prix; mais c'est un travail de trouver un homme de foi" (il faut se donner de la peine pour cela). Et d'explicitier ce qu'est un "homme de foi"; trois éléments le constituent: (a) il se souvient qu'il a été fait "suivant l'image et la ressemblance de Dieu" (*secundum imaginem et similitudinem Dei factum*); cf. Gn 1, 26; (b) il s'applique à l'étude des paroles divines pour en tirer l'explication de ce que sont l'âme et le corps, et pour en comprendre l'origine, ainsi que la nature de l'un et de l'autre; (c) il cherche à savoir enfin à quel but tendent sa création et son origine. Pourquoi l'être, pourquoi "l'exister"? (cf. Clément d'Alexandrie, "Excerpta (extraits) de Théodote", SC 23). Ce sont là les grandes questions fondamentales que se pose l'homme de foi. Celui là est, par là-même, "grand": "C'est pourquoi l'homme est quelque chose de grand", étant capable de s'interroger et, confronté à la parole de Dieu, de réaliser qu'il a été fait "suivant l'image et la ressemblance de Dieu".

Par contre, ce nom d'homme et d'homme "grand", il le perd "lorsqu'il tombe dans les vices et néglige la connaissance des qualités ci-dessus rappelées. Il porte alors, "déchu de son innocence", des noms divers qui ne sont plus son nom propre (serpent - Ps 57, 5-, engeance de vipères - Mt 3, 7 -, cheval ou mulet - Ps 31, 9 -, renard - Lc 13, 32): "Déchu de son innocence, son nom propre lui est retiré. Et, ne plus avoir de nom, c'est ne plus être soi!

3. Portrait de l'homme de foi: Celui dont la foi "scrute l'enseignement de Dieu", et ses préceptes, "s'applique à mener une vie sans faute"; il veut se rendre digne d'avoir été fait "suivant l'image et la ressemblance de Dieu". C'est l'effet de la crainte de Dieu qui conduit à la *pietas* (*eusèbeia*).

"Tes mains m'ont fait et m'ont préparé"

Hilaire relève une variante: "préparé" (*praeparaverunt*) devient "façonné" (*finxerunt*) dans certains manuscrits.

"Donne-moi la compréhension, et j'apprendrai tes commandements"

Comprenant l'honneur de sa condition, le prophète a voulu montrer la dignité particulière de son origine en disant: "Tes Mains m'ont fait".

4. Cette dignité est particulière à l'homme par rapport aux autres créatures (lumière, firmament, terre ferme, eaux, herbe, semences, reptiles) qui ne doivent l'existence qu'à l'émission d'une parole de Dieu. Car, pour l'homme, il en va différemment: Dieu prend "conseil": "Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance" (Gn 1, 26). "L'origine de l'homme possède donc la dignité particulière d'avoir été l'objet d'un examen préalable. Il y eut donc une sorte de délibération (*tractatio/tractari*) en Dieu "avant" de créer l'homme.
5. L'immense privilège de l'origine de l'homme procède de ce que les Mains de Dieu l'ont fait, l'ont façonné. Ce ne fut pas le cas des bêtes, des animaux marins ou des oiseaux. Cependant, remarque Hilaire à la suite de Tertullien (*De Ressor.* 5, 6), c'est de sa Main aussi que Dieu a affermit le ciel (cf. Is 45, 12). La création de l'homme est donc comparable à celle d'un "ciel", fait de la Main de Dieu. L'homme, cependant, a été fait par "les Mains" de Dieu, pas par une seule. Il faut donc que Dieu investisse davantage pour l'homme que pour le ciel. On sait que pour Irénée de Lyon, les Mains de Dieu sont le Fils Monogène et l'Esprit-Saint (A.H. IV, 3; Origène reprendra cette attribution: cf. Ch. Palest. Lettre 10, v. 73a).
6. Chez tous les autres éléments de la création, "aucun moment ne sépare leur commencement de leur achèvement". En philosophe, Hilaire conclut: "le commencement a donc trouvé dans le temps même où il avait lieu, sa pleine réalisation".

Pourvu de deux natures, l'une intérieure, l'autre extérieure, qui se trouvent "en désaccord l'une avec l'autre" (cf. Rm 7, 22-23), l'homme est donc constitué de deux éléments réunis en un seul; et si l'homme participe à la raison (cf. Lactance, Inst. 2, 1, 15), il a un commencement en deux temps d'après les deux récits de la Genèse: Gn 1, 26 et Gn 2, 7: création "à l'image de Dieu", et "façonnage".

7. Donc, à partir des deux récits de la création de l'homme, Hilaire - qui suit Origène (cf. Hom./Gn 1, 13) - distingue deux ouvrages: (a) un *primum opus* (premier ouvrage) qui est une "réalisation incorporelle" dont "le commencement est le fruit d'une décision délibérée"; ouvrage "à l'image de Dieu" sans être pour autant "l'Image de Dieu"; car l'Image de Dieu est "le Premier-né de toute la création" (Col 1, 15). Créé "à l'image de Dieu", ce premier ouvrage a "les caractéristiques de l'image et de la ressemblance" (même distinction chez Origène dans Hom./Gn 1, 13 et Hom./Lc 8).

Ainsi, "un élément divin et incorporel devait être fondé dans ce qui était fait suivant l'image de Dieu et sa ressemblance"... "une sorte de reproduction (*exemplum*) de l'image de Dieu et de sa ressemblance a été établie (*institutum*) en nous". Hilaire en tire la conclusion fondamentale pour toute anthropologie chrétienne: **Ce qui est premier dans cette substance rationnelle et incorporelle de notre âme, c'est qu'elle est faite à l'image de Dieu.**

(b) Mais un second ouvrage, fort différent du premier, est réalisé: "Dieu prit de la poussière de terre" (Gn 2, 7); une matière terrestre prend la forme de l'homme (*formatur*) ou est préparée pour l'être (*praeparatur*); elle passe d'un état à un autre, étant transformée par le travail et le soin d'un artisan. Donc - Hilaire conclut toujours ce qu'il énonce -, pour le premier ouvrage, Dieu n'a pas recueilli de poussière de terre, mais il a fait; pour le second ouvrage, il n'a pas d'abord fait, mais il a d'abord recueilli, puis il a donné forme ou préparé (c'est le façonnage du corps; on pourra se référer à M. Harl, Ch. palest. pp. 645-652, sur v. 73a). Et Origène remarque que le terme "façonner" n'est pas uniquement réservé au corps, dans la terminologie biblique; cela est dit aussi de l'âme (cf. Za 12, 1 et Ps 32, 15a). Il reconnaît là une formule pléonastique, et considère que "créer" ou "façonner", c'est un même acte (cf. SC 189, p. 305).

Dieu a donc créé et façonné l'homme tout entier, âme et corps, dans un même acte créateur.

8. Il y a donc une double manière de consigner l'acte créateur: (1) une "formation physique" effective, "pour qu'apparaisse ce qui est"; (2) une "préparation" en vue du résultat présenté par ce qui suit:

"Et il insuffla en lui un souffle de vie; et l'homme devint une âme vivante" (Gn 2, 7).

Donc l'homme a été préparé pour cette insufflation (*inspiratio*; cf Ps 129, 5). Par ce "souffle insufflé" la *duplex natura* initiale devenait une, la nature de l'âme et la nature du corps étant liées par une sorte de "pacte nuptial", une alliance (*foedus*). Sur ces deux natures, Hilaire se reporte à Rm 7, 22-23 (l'homme extérieur vivant "sous la loi du péché"; l'homme intérieur aspirant à vivre "selon l'esprit", ce qui sera développé en Rm 8).

Donc - encore une conclusion partielle d'Hilaire qui ponctue le § -, ce qui est fait "selon l'image de Dieu" concerne la dignité de l'âme.

Ce §8 présente une sorte de synthèse de l'ensemble de la création de l'homme en trois étapes, à la manière de Tertullien (en *De Ressor.* 5):

- création "suivant l'image de Dieu" (réalité spirituelle de l'âme).
- création à partir de la poussière de terre (réalité physique du corps).
- Insufflation réalisant l'unité du composé humain par un *foedus* (traité d'alliance nuptiale).

9. Il y a au début du § une reprise de l'idée de formation par les Mains de Dieu: c'est "avec Quelqu'un" que Dieu crée. Mais le prophète s'empresse d'affirmer qu'il ne prétend pas "connaître les secrets de la création" (comme se l'arrogent "les sophistes des nations"). Non; il demande seulement à Dieu le don de la compréhension: *Da mihi intellectum*. D'abord le don d'intelligence, ensuite le don de science pour "apprendre les commandements".

10. "Ceux qui te craignent me verront et se réjouiront, parce que j'ai espéré en tes paroles" (v. 74).

C'est un fait; les impies ont comme "un fardeau sur la conscience" (*conscientiae onus*). Ils sont tristes "à la vue des hommes religieux". A la vue d'un homme de foi, tous les hommes religieux se réjouissent. Il y a en effet profit à contempler un homme saint, un homme probe (intègre, honnête), parce que l'on voit en lui "quelqu'un qui espère dans les paroles de Dieu" (cf. Origène, Ch. palest. p. 306-308).

11- "J'ai reconnu, Seigneur, que tes jugements sont justes, et qu'avec vérité tu m'as humilié" (v. 75).

Le prophète avait demandé la compréhension et d'être enseigné pour accomplir les préceptes (cf. 2, 2; 4, 4; 8, 19; 9, 3); "et maintenant, il en parle comme s'il les avait obtenus, en disant: "J'ai reconnu, Seigneur, que tes jugements sont justes"; "les jugements présents", bien sûrs; non pas encore "les jugements futurs", puisque les jugements éternels sont insondables (cf. Rm 11, 33). La mise à l'épreuve par les tribulations est un jugement de Dieu, pour la purification de celui qui est éprouvé.

12- Une distinction est opérée ici, entre connaissance et foi. "La foi a le mérite de l'obéissance, mais elle n'a pas l'assurance que donne la connaissance de la vérité". L'Apôtre s'en porte garant (1 Co 12, 8-9). La sagesse conduit à la connaissance, et la connaissance engendre une foi plus grande.

13- Les jugements de Dieu sont justes: le prophète n'en doute pas, même s'ils entraînent son humiliation, les mépris, les souffrances. "Avec vérité, tu m'as humilié; je l'ai reconnu". Car, "ce n'est pas sans raison qu'il a été exposé aux souffrances"; "c'est en vue d'expier les péchés dus aux vices de la nature humaine".

14- Et il implore un réconfort de Dieu dans ses humiliations: **"Que vienne ta miséricorde pour me réconforter, selon ta parole à ton serviteur" (v. 76).**

La faiblesse de l'homme n'est pas en mesure de supporter les souffrances. Cependant, il se souvient qu'il est bon pour lui d'être humilié: les mauvais traitements qu'il subit servent à le purifier des vices d'ici-bas. Que de la miséricorde de Dieu lui vienne un réconfort; il est remarquable qu'il ne demande pas cependant que la tribulation soit écartée. Et de citer S. Paul: "Béni soit le Dieu et Père de NSJC, le Père des miséricordes et le Dieu de tout réconfort, qui nous réconforte dans nos tribulations" (2 Co 1, 3).

"Selon ta parole à ton serviteur": c'est à dire selon la promesse par laquelle il (Dieu) s'est engagé à ne pas abandonner ceux qui seront tourmentés (cf. Mt 10, 19-20).

15- Le prophète n'oublie pas néanmoins l'espérance à venir: **"Que viennent tes miséricordes, et je vivrai; parce que ta loi est l'objet de mon application" (v. 77).**

"La faiblesse de notre nature corporelle a besoin des miséricordes de Dieu" (cf. Origène, Ch. palest., v. 77, p. 312). Le prophète sait qu'il ne vit pas encore "la vie qui est la vie"; nous sommes encore dans un corps de mort, comme l'appelle S. Paul (Rm 7, 24; cf. Ps 21, 6: "Dans la poussière de la mort, il m'a emmené"). Notre vraie vie est "cachée avec le Christ en Dieu" (cf. Col 3, 3; que cite également Origène, commentant ce même v. 77). Ici-bas, ce n'est pas encore "la région des vivants" (Ps 114, 9). Ici-bas, le prophète, le juste, "vivra dans la miséricorde de Dieu". La loi de Dieu fait l'objet de son application; d'où une exhortation à la *lectio diuina*...

16- Mais il faut aussi prendre en charge le souci du genre humain, "assumer les préoccupations de tous" (*cura et sollicitudo*: elles marchent ensemble; cf. S. Cyprien, *Fort.* 2). Il faut prier pour ceux qui sont dans les péchés et l'irrégion.

Le verset 78a : **"Que soient confondus les orgueilleux, parce qu'ils ont injustement agi envers moi"**, n'est pas une malédiction, relève Hilaire. Le prophète n'oublie pas le devoir d'aimer jusqu'à ses ennemis et de prier pour ses calomnieurs (cf. Mt 5, 44).

Mais le prophète demande que les orgueilleux prennent conscience de leurs fautes, qu'ils rougissent de ce qu'ils ont fait pour se "convertir". "Tant qu'un homme pêche, il ne se sent pas confondu, à cause de son habitude et de sa volonté de pécher". Mais lorsqu'il a cessé de pécher, il y met fin à cause de sa honte du péché: c'est là une reprise de l'idée principale d'Origène en Ch. palest. , v. 78, p. 314.

Le prophète s'exerce lui-même aux commandements de Dieu, en vivant dans la justice, ...en ne rendant pas les injustices, mais en les supportant patiemment.

17- Ce § porte sur la confusion des orgueilleux. "**Qu'ils se convertissent à moi, ceux qui te craignent et qui connaissent tes témoignages**" (v. 79). Par le prophète, les témoignages de Dieu sont connus des orgueilleux; ils rougiront de leur conduite et se convertiront. Il y aura conversion et passage de l'orgueil et des péchés, à la piété et à la modestie.

18- D'où la conclusion du prophète-psalmiste: "**Que mon cœur devienne pur dans tes règles de justice, afin que je ne sois pas confondu**" (v. 80).

Il s'exerce, il s'applique à l'observance de la 'loi', puisqu'il a reconnu la justice des jugements de Dieu...

Hilaire résume ici dans une magistrale conclusion toutes les étapes dans la progression réalisée au cours de la méditation des 8 versets de la Lettre 10 (Iod); **le cœur pur est la condition du progrès spirituel**: aussi en fait-il la demande au Seigneur (cf. Mt 15, 19). Et l'on devient pur à condition de rester dans "la règle de justice de Dieu". Son fruit alors sera de n'être pas confondu. Et là où il n'y aura pas confusion, là non plus il n'y aura pas de péché.

"Là où ne sera pas le péché, on demeurera dans les règles de la justice de Dieu. Et les règles de la justice de Dieu garantiront la pureté du cœur".